



Élémentaire : FICHE DE RENSEIGNEMENTS et d'URGENCE

École Henri MERTZ
10, rue des écoles
67510 Lembach
03-88-94-21-57

Les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et réservés à un usage interne à l'école.

Merci de la remplir soigneusement et de signaler tout changement (tél., adresse, situation familiale, etc...) dans les plus brefs délais.

L'ÉLÈVE

NOM et Prénoms :

Sexe M F

Né(e) le :

/ /

à :

Nationalité :

Classe :

L'enfant a-t-il déjà effectué une prolongation de scolarité ?

Oui Non Niveau :

École de provenance :
(si autre que LEMBACH) ?

LES PARENTS OU REPRÉSENTANTS LÉGAUX

	PÈRE <input type="checkbox"/>	MÈRE <input type="checkbox"/>	AUTRE (à préciser) <input type="checkbox"/>	PÈRE <input type="checkbox"/>	MÈRE <input type="checkbox"/>	AUTRE (à préciser) <input type="checkbox"/>
NOM : Nom de JF : Prénom :						
Adresse : <i>(mettre les deux adresses si séparés ou divorcés)</i>						
Tél. personnel :						
Tél. portable :						
Courriel <i>(facultatif)</i> :						
Profession :						
Tél.prof. :						

Situation familiale : Mariés Concubinage Célibataire Veuf(ve) Divorcés Séparés

En cas de divorce : - quel est le mode de garde ? chez le père chez la mère alternée

- qui exerce l'autorité parentale ? (non la garde) Les deux Père Mère

- une copie d'un acte judiciaire a été remise au directeur de l'école Oui Non

Remarque : par principe, le père et la mère exercent conjointement l'autorité parentale, sauf dans le cas d'une décision de Justice ou d'une famille naturelle. En l'absence d'information remise au directeur de l'école (au moyen d'une copie d'un acte judiciaire tel que la partie du jugement de divorce ou de séparation précisant les modalités de garde de l'enfant, ou une déclaration conjointe ou un acte de communauté de vie), chacun des deux parents a les mêmes droits, notamment pour que l'enfant lui soit confié, que le livret scolaire lui soit présenté et pour l'exercice du droit de vote lors des élections des représentants des parents d'élèves.

FRÈRES et SŒURS

NOM Prénom	Date Naissance

NOM Prénom	Date Naissance

ASSURANCE SCOLAIRE (à compléter si le contrat est déjà souscrit et penser à fournir une attestation d'assurance)

Contrat MAE	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Type de contrat		Responsabilité civile <input type="checkbox"/>
Autre contrat : nom de la compagnie ou mutuelle :				Individuelle accident <input type="checkbox"/>

Rappel : si le contrat d'assurance ne couvre que la responsabilité civile et non l'enfant lui-même par une garantie "individuelle accident", celui-ci ne pourra pas participer aux activités facultatives organisées dans le cadre scolaire telles que sorties, visites etc...

PERSONNES À PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom – Prénom - Adresse :	Téléphone :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

L'enfant a-t-il un dossier MDPH ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
L'enfant porte-t-il des lunettes ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
L'enfant est-il allergique ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Si oui, préciser à quoi :

Renseignements utiles concernant la santé de l'enfant (allergies, traitements, précautions à prendre...)

Rem : Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin scolaire.

AUTORISATIONS DIVERSES

Les autorisations ci-dessous sont valables pour l'ensemble de la scolarité de l'enfant. Si toutefois, les parents désirent changer une des options ci-dessous, il suffira de signaler le changement au Directeur. Ce changement sera effectif à partir de la rentrée suivante.

ENSEIGNEMENTS RELIGIEUX

Inscription à l'Enseignement religieux interconfessionnel (50min/sem) ? : OUI NON :

Si oui l'enfant est-il ... catholique protestant autre confession : sans :

À l'école de Lembach, cet enseignement est interconfessionnel et l'inscription entraîne automatiquement l'acceptation de la communication des informations personnelles (nom-prénom-naissance-adresse) aux responsables de la catéchèse.

Remarque : dans le cadre des dispositions du statut scolaire spécifique à l'Alsace-Moselle, l'enseignement religieux fait partie intégrante des programmes de l'enseignement public dans l'Académie de Strasbourg.

COMMUNICATION D'INFORMATIONS

Autorisez-vous la communication de votre adresse personnelle :

- aux représentants **locaux** de parents d'élèves élus de l'école ?

Oui

Non

- aux associations départementales ou nationales de parents d'élèves ?

Oui

Non

PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES RÉGULIÈRES OU OCCASIONNELLES

Autorisez-vous la participation de votre enfant aux sorties scolaires régulières organisées par l'école pendant et/ou hors temps scolaire et notamment l'utilisation des moyens de transport collectif, à chaque fois que cela est nécessaire ?

Oui

Non

Remarque : en ce qui concerne les sorties scolaires occasionnelles qui incluent l'horaire de la pause de midi et/ou dépassent le temps scolaire, une fiche d'information vous sera communiquée avant chaque sortie.

DROIT À L'IMAGE et/ou VOIX

Autorisez-vous, dans le cadre strict des activités scolaires, l'utilisation des photographies ou de la voix de votre enfant dans les publications internes et externes à l'école ? :

Oui

Non

Remarque : au cours des activités de l'école, des photos ou des enregistrements peuvent être réalisés et publiés sur CD-ROM, sur journal local, sur le site de l'école... L'enseignant de la classe et la direction de l'école seront attentifs à la qualité de l'organe de diffusion, au contenu du thème, au message véhiculé et au traitement, notamment numérique, des informations (images, interviews...) fournies.

MANUELS SCOLAIRES / EMPRUNTS

L'école peut fournir à votre enfant un ou des livres. En outre, il lui est possible, dans certaines classes, d'emprunter des livres de bibliothèque. Je m'engage, en cas de perte ou de détérioration de ces œuvres, à rembourser ou remplacer les manuels scolaires ou les livres de bibliothèque fournis ou bien empruntés par mon enfant.

Lu et approuvé

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Je reconnais avoir été informé de la mise à disposition du règlement intérieur de l'établissement sur le site Internet de l'école (www.lembach.fr/ecole).

Lu et approuvé

SORTIE DE L'ÉCOLE

Je reconnais avoir été informé(e) par Monsieur le Directeur que dès que mon enfant aura quitté l'enceinte de l'école en dehors des heures de classe, il ne sera plus sous la responsabilité juridique de l'établissement scolaire ni des enseignants. Les moments de la montée et de la descente du bus de ramassage scolaire ou la durée du transport dans celui-ci sont également exclus du champ de responsabilité de l'école et des enseignants. Pour rappel, l'accueil dans la cour est assuré 10 minutes avant le début des cours soit 7h50 et 13h20.

Lu et approuvé

SIGNATURES

Père	Mère	Autre (à préciser)